

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 20 mars 2023  
DEL-2023-15**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 41
- \* de Représentés : 20
- \* de Votants : 61    Pour : 61    Contre : 0    Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTISTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre Jean STEFANI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Alix GIOVANNONI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Etienne RAFFALLI.

**OBJET : Désignation des représentants de la Chambre des Territoires de Corse.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 mars 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Chambre d'agriculture à Vescovato, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

VU le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 publié au journal officiel du 28 décembre 2022 ;

VU l'article 9 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, qui modifie l'article L.4421-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.4421-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de la désignation des représentants de la Chambre des Territoires de Corse annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

**Considérant** que par courrier de Monsieur le Préfet de la Haute -Corse en date du 03 février 2023, il est demandé à l'Assemblée délibérante de procéder à la désignation des représentants de la Chambre des Territoires de Corse, selon les modalités et délais réglementaires.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **De procéder** à la désignation des représentants de la Chambre des Territoires de Corse :
  - o Sont désignés, en tant que membres de la Chambre des Territoires de Corse :
    - Benoît BRUZI, titulaire
    - Yannick CASTELLI, son suppléant.
  - o Sont désignés, en tant que membres de la Chambre des Territoires de Corse :
    - Paul Louis GIANNECCHINI, titulaire
    - Marcel FERRARI, son suppléant.

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**

**PROCES-VERBAL POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS A LA CHAMBRE  
DES TERRITOIRES DE CORSE**

Réception par le préfet : 28/03/2023  
Notification : 28/03/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

**SCRUTIN DU 20 MARS 2023**

L'an deux mille trois, le vingt du mois de mars, à 15 heures 00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca élus en date du 17 juillet 2020, se sont réunis à Vescovato, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 13 mars 2023.

La séance est ouverte par M. Antoine POLI, Président.

M. Jean-Claude ALBERTINI, a été désigné secrétaire.

**Listes des Représentants**

En vertu d'une part, des dispositions du décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 qui fixe les modalités de désignation des membres de cette instance, et d'autre part des dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca doit élire deux binômes de représentants et de suppléants.

Pour l'élection du premier binôme « représentant – suppléant » s'est proposé :

- **Benoît BRUZI ( titulaire) / Yannick CASTELLI ( suppléant)**

Pour l'élection du deuxième binôme « représentant – suppléant » se sont proposés :

- **Paul Louis GIANNECCHINI ( titulaire) / Marcel FERRARI ( suppléant)**
- **Michel SORBARA ( titulaire) / Paul BATTESTI ( suppléant)**

**Ouverture et clôture du scrutin**

A 15 h 30, le Président a déclaré le scrutin ouvert. Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

A 16 h 45, le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

**Recensement et dépouillement des votes**

- Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.
- Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

<b>Nombre de Conseillers communautaires</b>	68
<b>Nombre de votants présents</b>	41
<b>Nombre de personnes représentées</b>	20

Nombre de suffrages exprimés dans l'urne	61
--	----

- Il a été effectué tout d'abord l'élection du premier binôme des représentants/suppléants avec la proposition d'une liste : **Benoît BRUZI / Yannick CASTELLI** :

Nombre de bulletins nuls : 7

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombres de voix exprimées : 52

- Puis il a été effectué l'élection du deuxième binôme des représentants/suppléants avec la proposition de deux listes : **Paul Louis GIANNECCHINI / Marcel FERRARI et Michel SORBARA / Paul BATTESTI**

- Paul Louis GIANNECCHINI / Marcel FERRARI : Nombres de voix exprimées : 47

- Michel SORBARA / Paul BATTESTI : Nombres de voix exprimées : 10

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 4

### Désignation des représentants

Sont déclarés élus comme représentants et leurs suppléants à la Chambre des territoires :

- **Monsieur Benoît BRUZI (titulaire) / Monsieur Yannick CASTELLI (suppléant)**
- **Monsieur Paul Louis GIANNECCHINI (titulaire) / Marcel FERRARI (suppléant)**

Observations et réclamations : Néant

Le procès-verbal, dressé et clos, le 20 mars 2023 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président

  
  
**Antoine POLI**

Le Secrétaire

  
**Jean-Claude ALBERTINI**